



Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>)	Etape migratoire.
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Crave à bec rouge (<i>Pyrthocorax pyrrhocorax</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Fauvette orphée (<i>Sylvia hortensis</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) ⁽³⁾	Résidente. Hivernage.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fulligue milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fulligue morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fulligue nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.



Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe esclayon (<i>Podiceps auritus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Guépier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Héron garde-boeufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Hirondelle rousseline (<i>Hirundo daurica</i>)	Etape migratoire.
Locustelle lusciniôide (<i>Locustella luscinioides</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Lusciniole à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Marouette de Baillon (<i>Porzana pusilla</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette poussin (<i>Porzana parva</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽³⁾	Résidente. Hivernage.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Oie des moissons (<i>Anser fabalis</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.



Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Plongeon arctique (<i>Gavia arctica</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon imbrin (<i>Gavia immer</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Râle des genêts (<i>Crex crex</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Rémiz penduline (<i>Remiz pendulinus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Roulier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.

⁽³⁾ *Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.*



8.3 Annexe 3

Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
1 faune-paca, silene		<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	A surveiller	Non évalué	5	P	OI	BelI	-	Oui
2 faune-paca, silene		<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	LC	A préciser	A préciser	3	C	OII	BelI	-	Oui
3 faune-paca		<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	Non défavorable	Sédentaire	5	P	-	BelI	BoII	Non
4 faune-paca		<i>Pandion haliaetus</i>	Balbutard pêcheur	VU	Vulnérable	Non évalué	3	P	OI	BelI	BoII	Oui
5 faune-paca		<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	NA	Non nicheur	En déclin	3	P	-	BelI	BoII	Oui
6 faune-paca		<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	EN	En danger	A surveiller	5	C	OII ; OIII	BelI	BoII	Oui
7 faune-paca		<i>Motacilla chreola</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
8 faune-paca, silene		<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
9 silene		<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
10 faune-paca, silene		<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	LC	A Surveiller	Non évalué	3	P	OI	BelI	-	Oui
11 faune-paca, silene, inpn		<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	-	-	4	P	OI	BelI	BoII	Oui
12 faune-paca, silene		<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
13 faune-paca, silene, inpn		<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non



Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
14	inpn	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NT	-	-	4	P	-	BelII	-	Non
15	faune-paca	X	Bruant zizi	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
16	faune-paca		Busard cendré	VU	A surveiller	Non hivernant	4	P	OI	BelI	BoII	Oui
17	faune-paca, silene	X	Buse variable	LC	-	-	5	P	-	BelI	BoII	Non
18	faune-paca, silene		Canard colvert	LC	-	-	5	C	OII ; OIII	BelII	BoII	Non
19	faune-paca, silene		Chardonneret élégant	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
20	faune-paca, silene		Chevalier culblanc	-	Non nicheur	Non évalué	5	C	-	BelI	BoII	Non
21	faune-paca, silene		Chevalier guignette	LC	Rare	Non évalué	5	P	-	BelI	BoII	Oui
22	faune-paca, silene		Chevalier sylvain	-	-	-	-	P	OI	BelI	BoII	Oui
23	faune-paca		Chevêche d'Athéna	LC	En déclin	Sédentaire	3	P	-	BelI	-	Oui
24	faune-paca, silene	X	Choucas des tours	LC	-	-	4	P	OII	-	-	Non
25	faune-paca		Chouette hulotte	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
26	faune-paca		Cigogne blanche	LC	Rare	Non évalué	2	P	OI	BelI	BoII	Oui
27	faune-paca		Circète Jean-le-Blanc	LC	Rare	Non hivernant	3	P	OI	BelI	BoII	Oui



Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
28 faune-paca, silene		<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	-	-	5	P	-	BelII	-	Non
29 silene, inpn		<i>Galerida cristata</i>	Cocheris huppé	LC	En déclin	Non évalué	3	P	-	BelII	-	Oui
30 silene		<i>Corvus corix</i>	Cornelle mantelée	LC	-	-	-	C & N	OII	-	-	Non
31 faune-paca, silene		<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	LC	-	-	5	C & N	OII	-	-	Non
32 faune-paca		<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	NT	Vulnérable	Non hivernant	3	P	OI	BelI	-	Oui
33 faune-paca, silene		<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	NA	Rare	Non évalué	5	P	OII	BelII	BoII	Oui
34 faune-paca		<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	LC	A surveiller	Non hivernant	5	P	OI	BelI	BoII	Oui
35 faune-paca		<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	En déclin	Sédentaire	3	P	-	BelI	-	Oui
36 faune-paca, silene		<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	-	-	5	P	-	BelI	BoII	Non
37 faune-paca	x	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	-	-	5	C & N	OII	-	-	Non
38 faune-paca		<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	-	-	-	C	OII ; OIII	BelII	-	Non
39 faune-paca, silene		<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	A surveiller	Non évalué	3	P	-	BelI	BoII	Oui
40 faune-paca, silene		<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobreteau	LC	Non défavorable	Non hivernant	5	P	-	BelI	BoII	Non
41 faune-paca, silene, inpn	x	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non



Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
42	faune-paca	X	<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	-	4	P	-	BelII	-	Non
43	faune-paca, silene		<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	LC	-	5	C	OII ; OIII	BelII	BoII	Non
44	silene		<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	LC	En déclin	4	C	OII ; OIII	BelII	BoII	Oui
45	faune-paca, silene		<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC	-	5	C	OII	BelII	-	Non
46	faune-paca		<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	-	5	C & N	OII	-	-	Non
47	faune-paca, silene		<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucopnée	LC	-	5	P	OI	BelII	-	Oui
48	faune-paca, silene		<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	LC	-	5	P	OII	BelII	-	Oui
49	faune-paca, silene		<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette	NT	Vulnérable	5	P	OI	BelI	BoII	Oui
50	faune-paca, silene		<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	Non défavorable	5	P	-	BelI	-	Non
51	faune-paca, silene, Inpn		<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	-	5	P	-	BelII	-	Non
52	faune-paca, silene		<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpeur des jardins	LC	-	4	P	-	BelI	-	Non
53	faune-paca		<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	-	4	C	OII	BelII	-	Non
54	faune-paca		<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	-	C	OII	BelII	-	Non
55	faune-paca		<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	-	4	C	OII	BelII	-	Non



Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
56 faune-paca, silene, inpn		<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	A surveiller	Non hivernant	3	P	-	BelI	BoII	Oui
57 faune-paca, silene		<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac	NT	A surveiller	Non évalué	3	P	OI	BelI	-	Oui
58 faune-paca, silene		<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	VU	Vulnérable	Non hivernant	3	P	OI	BelI	BoII	Oui
59 faune-paca, silene		<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	-	-	5	P	-	BelIII	-	Non
60 faune-paca, silene		<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeuf	LC	A surveiller	Non évalué	5	P	-	BelI	-	Non
61 faune-paca		<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	LC	En déclin	Non hivernant	3	P	OI	BelI	BoII	Oui
62 faune-paca, silene		<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
63 faune-paca, silene, inpn		<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	A surveiller	Non hivernant	3	P	-	BelI	-	Oui
64 faune-paca, silene		<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	En déclin	Non hivernant	3	P	-	BelI	-	Oui
65 silene		<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie	LC	Rare	Non défavorable	5	C	OII	BelII	-	Oui
66 faune-paca, silene		<i>Hippoboscus polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
67 faune-paca		<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Luscinole à moustaches	NT	Rare	Non évalué	5	P	OI	BelI	-	Oui
68 silene		<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune	-	Non nicheur	Rare	3	C	OII	BelIII	BoII	Oui
69 faune-paca		<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non



Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
70	faune-paca, silene	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	A surveiller	Non évalué	3	P	OI	BelI	-	Oui
71	faune-paca, silene	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	-	-	4	C	OII	BelII	-	Non
72	faune-paca	<i>Aegithalos caedatus</i>	Mésange à longue queue	LC	-	-	5	P	-	BelII	-	Non
73	faune-paca, silene	<i>Corvus caurleus</i>	Mésange bleue	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
74	faune-paca	<i>Periparus major</i>	Mésange charbonnière	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
75	faune-paca	<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
76	faune-paca, silene	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	A surveiller	Non évalué	3	P	OI	BelI	BoII	Oui
77	faune-paca	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	-	-	5	P	-	-	-	Non
78	faune-paca, silene	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	NT	A surveiller	Non évalué	5	P	-	BelII	-	Non
79	faune-paca, silene	<i>Chalcocophalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	LC	-	-	5	P	OII	BelII	-	Non
80	faune-paca	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	LC	En danger	Vulnérable	3	C	OII	BelII	BoII	Oui
81	faune-paca, silene	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	LC	-	-	5	P	-	BelI	BoII	Non
82	faune-paca	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
83	faune-paca, silene	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeichette	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non



Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
84	faune-paca	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	A surveiller	Sédentaire	2	P	-	BelI	-	Oui
85	faune-paca, silene	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	-	-	5	C & N	OII	-	-	Non
86	faune-paca	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	-	-	4	C	OII ; OIII	-	-	Non
87	faune-paca	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	-	-	4	P	-	BelII	-	Non
88	faune-paca	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
89	faune-paca	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
90	faune-paca	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
91	faune-paca	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
92	silene	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fîtis	NT	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
93	faune-paca	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
94	silene	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	DD	A préciser	Non évalué	5	C	OII	BelII	-	Oui
95	faune-paca, silene	<i>Renz pendulinus</i>	Rémiz penduline	EN	Vulnérable	Non évalué	5	P	-	BelII	-	Oui
96	faune-paca	<i>Coracias garialis</i>	Rollier d'Europe	NT	Rare	Non hivernant	2	P	OI	BelI	BoII	Oui
97	faune-paca	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non



Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
98 faune-paca, silene		<i>Ethiacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
99 faune-paca		<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Rougequeue noir	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
100 faune-paca, silene		<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
101 faune-paca, silene		<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	VU	En déclin	Non hivernant	5	P	-	BelI	-	Oui
102 silene		<i>Alnas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	Rare	A surveiller	5	C	OII ; OIII	BelII	BoII	Oui
103 faune-paca		<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	-	-	4	P	-	BelI	-	Non
104 faune-paca		<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non
105 faune-paca, silene, inpn		<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	Non défavorable	Non évalué	5	P	OI	BelI	BoII	Oui
106 faune-paca, silene		<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	En déclin	Non hivernant	4	P	-	BelI	-	Oui
107 faune-paca		<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	LC	A préciser	Non évalué	3	P	-	BelI	-	Oui
108 faune-paca		<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	NT	Rare	Non évalué	4	P	-	BelI	-	Oui
109 faune-paca, silene		<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC	En déclin	Non hivernant	3	C	OII	BelII	-	Oui
110 faune-paca	x	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	-	-	5	C	OII	BelII	-	Non
111 faune-paca, silene		<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	-	-	5	P	-	BelI	-	Non



Données communales	Observations directes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveau de vulnérabilité de la population française nicheuse (3)	Niveau de vulnérabilité de la population française hivernante (3)	Species of European Conservation Concern (SPEC) (3)	Protégée	Chassable	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn	Espèces d'intérêt patrimonial (minimum niveau national)
112	faune-paca, silène	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	-	-	4	P	-	BeII	-	Non

	FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000
---	---

Pourquoi ?
Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevass dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Commune de Châteaurenard

Commune et département) : Département des Bouches-du-Rhône

Adresse : Hôtel de ville, rue Jenteilin, BP 10 13838 Châteaurenard cedex

Téléphone : 04 90 24 35 32 - 04 90 24 35 05. Fax : 04 90 90 01 92

Email : urbafonctiondirection@chateaurenard.com

Nom du projet : Etude simplifiée d'incidences Natura 2000 du projet modification n°4 du PLU de Châteaurenard (13 160)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Présence du SIC « La Durance » sur le territoire communal de Châteaurenard.

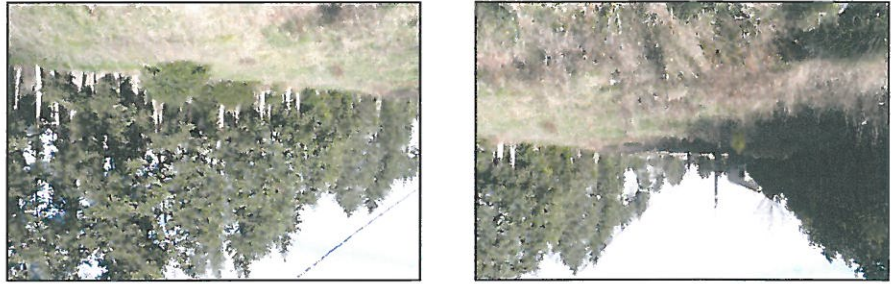
1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La modification n°4 du zonage du PLU, zone 1AUz est affectée aux activités industrielles, artisanales, d'entrepôt, de bureaux, de commerces, d'hôtellerie, ainsi que de commerces et activités liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Elle comporte deux sous-secteurs : - le sous-secteur 1AUza à vocation industrielle, commerciale, artisanale, de bureaux, de services publics ou d'intérêt collectif tel que défini dans le lexique des dispositions générales du présent règlement, - le sous-secteur 1AUzt à vocation strictement tertiaire de bureaux (bâtiments administratifs d'entreprise, services, etc.) et d'hôtellerie.

Cette zone jouxte l'urbanisation existante et s'implante dans le prolongement d'une zone d'activité de Châteaurenard. La végétation en place se compose



Vues des habitats du périmètre d'étude

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et délimitations...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : CHATEAURENARD

N° Département : 13

Lieu-dit : Zone artisanale du Barret

- Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

A 1700 m du site n° de site(s) : SIC FR9301589 « La Durançe ».

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

☐ > 100 m²

☒ 100 à 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier :

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Pour les manifestations, interventions ; infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les aménagements connexes (réseaux, cheminements, etc.) sont inclus dans le périmètre d'étude.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

☒ 1 an à 5 ans

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : par phasage

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation génèrera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

- Entretien des espaces verts
Une attention particulière sera portée sur le choix des essences (résistance à la sécheresse, rusticité, faible entretien, etc.). L'entretien des espaces verts sera réalisé par des interventions manuelles et mécaniques en bannissant l'emploi de produits phytosanitaires.

- Conception de la collecte et de l'évacuation des eaux pluviales
Les eaux propres à chaque lot seront absorbées sur place par infiltration au moyen de bassins de rétention privés si nécessaire. En cas de remblaiement des lots, la côte du terrain fini restera inférieure à la côte minimale de la voie bordant le lot de 15 cm. Dans le secteur ALUza, les aménagements réalisés sur un terrain seront tels qu'ils garantissent l'évacuation des eaux pluviales, en priorité par infiltration dans le sol avec la mise en place d'une filière de prétraitement des eaux de ruissellement des parkings et voiries. Dans l'hypothèse d'une impossibilité technique de procéder par infiltration, un dispositif de rétention sur le terrain avec un débit calibré (5l/s/ha) selon la réglementation en vigueur vers les ouvrages publics de collecte et de gestion des eaux pluviales sera mis en place. Ce système de rétention sera conçu de préférence selon des méthodes alternatives (noues, tranchées et voies drainantes, puits d'infiltration, etc.). Pour les bâtiments avec des toits terrasses végétalisés, la rétention pluviale pourra se faire en toiture, avec un débit calibré (5l/s/ha) selon la réglementation en vigueur vers les ouvrages publics de collecte et de gestion des eaux pluviales.

f. Budget

Coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- ☐ > 5 000 € ☐ de 20 000 € à 100 000 € ☒ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☒ Construite, non naturelle : bâtis, anciennes parcelles cultivées
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :
Cette zone est située au sein de la zone urbanisée avec des bâtiments d'activités industrielles ou tertiaires.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :
TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL			Cocher si présent	Commentaires
Autre type de milieu	Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : plantations.....	☒	Prairie de fauche
	Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
	Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
	Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
	Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
		Friche herbacée autre :	☒	Friche herbacée en majorité serres en tunnel

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Aucune espèce du SIC « La Durance » ne fréquente le site d'étude.

Ville de Châteaurenard

Diagnostic des sensibilités écologiques du
projet de modification n°4 du PLU

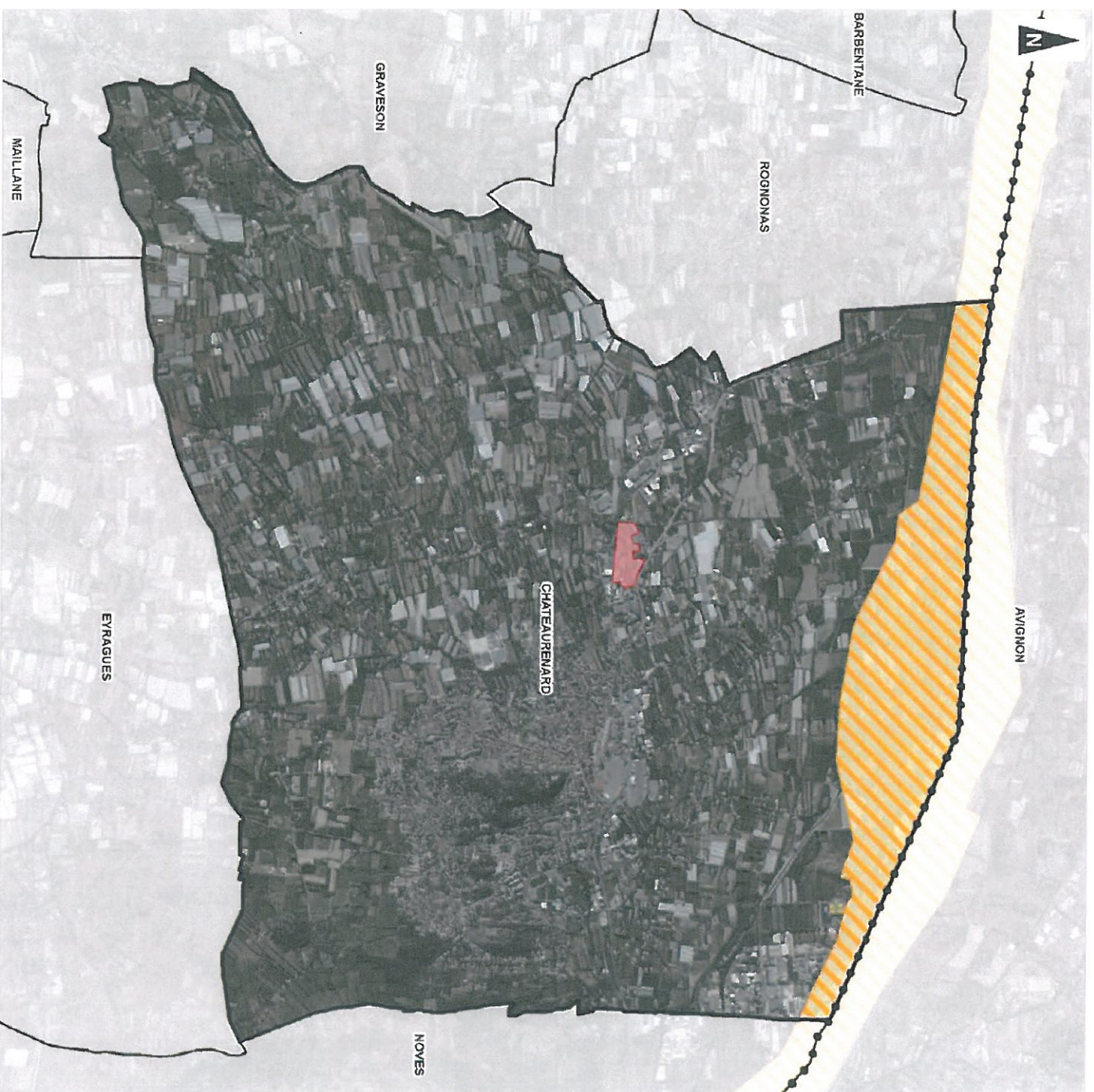
Localisation des sites Natura 2000

-  Périmètre d'étude
-  Ville de Châteaurenard
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zone Spéciale de Conservation - "La Durance"
-  Zone de Protection Spéciale - "La Durance"



1:45 000

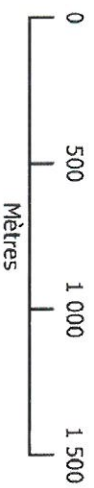
(Pour une impression au format A4 sans réduction de taille)



Diagnostic des sensibilités écologiques du
projet de modification n°4 du PLU

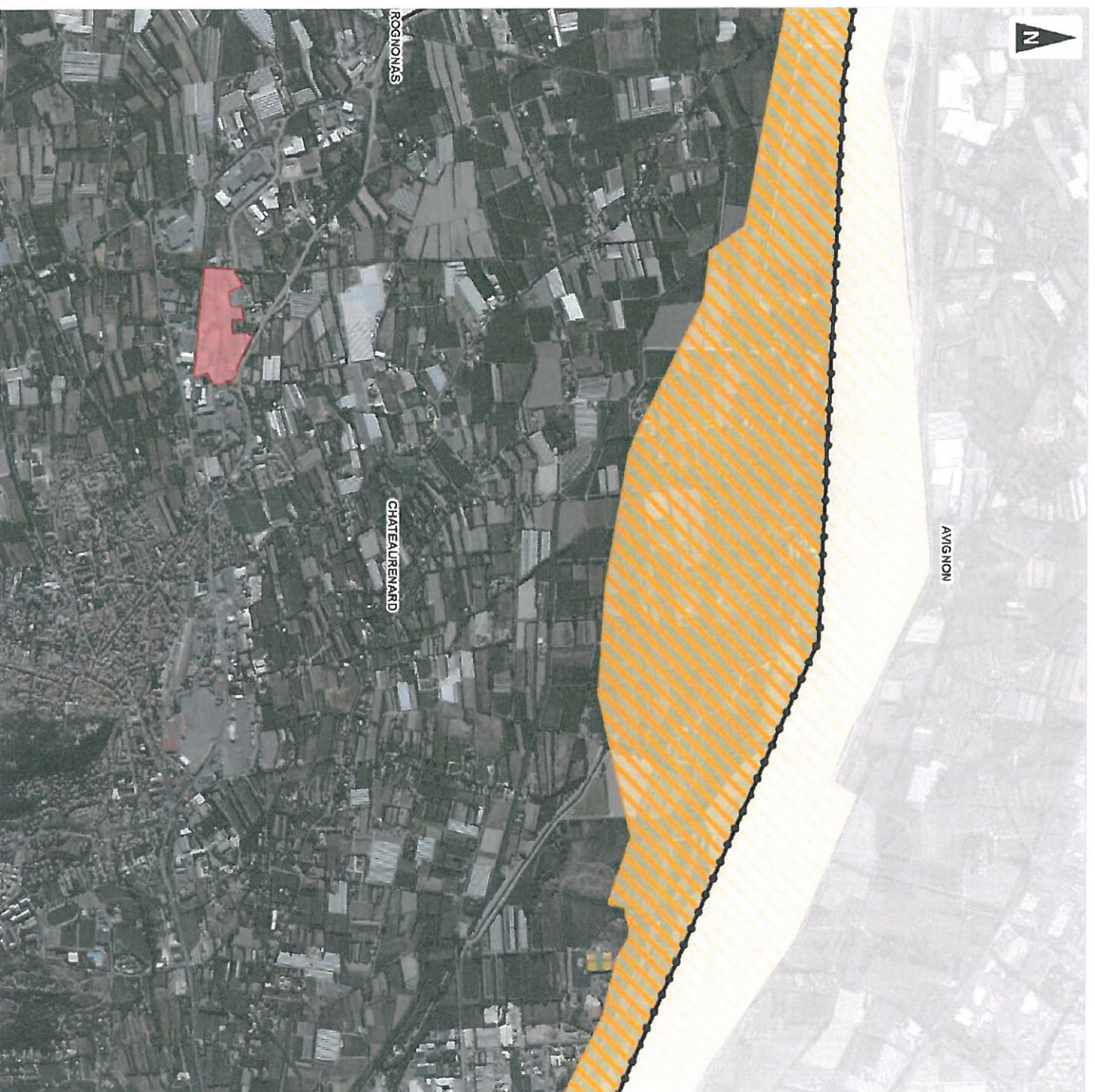
Localisation des sites Natura 2000
par rapport au périmètre d'étude

-  Périmètre d'étude
-  Ville de Châteaurenard
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zone Spéciale de Conservation - "La Durançe"
-  Zone de Protection Spéciale - "La Durançe"



1:25 000

(Pour une impression au format A4 sans réduire les tailles)



A (lieu) : Chateaurenard Signature :	Le (date) : 27/01/2015
--	-------------------------------

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences : Suite à des prospections de terrain de janvier 2015 par les écologistes d'AIRLE, aucune espèce ayant permis la désignation du SIC « La Durance » n'a été observée sur le site d'étude. De plus, aucun corridor fonctionnel ne relie le site d'étude au SIC « La Durance », ainsi aucune incidence significative n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, ni sur le réseau Natura 2000.

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

5 Conclusion

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...): site d'étude en zone urbaine ; présence d'habitats totalement différents de ceux du SIC. Aucune incidence du projet n'est à prévoir sur les habitats d'espèce du SIC « La Durance », sur les fonctions vitales des espèces citées et sur les fonctionnalités du réseau écologique ; aucune connexion n'existe écologique entre le site d'étude et le SIC.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : aucune incidence sur les espèces du SIC « La Durance ».

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce du SIC « La Durance ».

4 Incidences du projet

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)
- Information cartographique **GeoIDE-carto** :
 Sur le site Internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)
- Dans les **riches de sites région PACA** :
 Sur le site Internet du ministère :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000)
- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :
 Sur le site Internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)
- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :
 Sur le site Internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)
- Après de l'**animateur** du site :
 Sur le site Internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)
- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :
 Voir la liste des DDT dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »

	FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000
---	--

Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevass dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Commune de Châteaurenard

Commune et département) : Département des Bouches-du-Rhône

Adresse : Hôtel de ville, rue Jentelin, BP 10 13838 Châteaurenard cedex

Téléphone : 04 90 24 35 32 - 04 90 24 35 05. Fax : 04 90 90 01 92

Email : urbanfoncierdirection@chateaurenard.com

Nom du projet : Etude simplifiée d'incidences Natura 2000 du projet modification n°4 du PLU de Châteaurenard (13 160)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?
Présence de la ZPS « La Durane » sur le territoire communal de Châteaurenard.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La modification n°4 du zonage du PLU, zone 1ALUZ est affectée aux activités industrielles, artisanales, d'entrepôt, de bureaux, de commerces, d'hôtellerie, ainsi que de commerces et activités liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Elle comporte deux sous-secteurs :
- le sous-secteur 1ALUza à vocation industrielle, commerciale, artisanale, de bureaux, de services publics ou d'intérêt collectif tel que défini dans le lexique des dispositions générales du présent règlement,
- le sous-secteur 1ALUZt à vocation strictement tertiaire de bureaux (bâtiments administratifs d'entreprise, services, etc.) et d'hôtellerie.

Cette zone jouxte l'urbanisation existante et s'implante dans le prolongement d'une zone d'activité de Châteaurenard. La végétation en place se compose



Vues des habitats du périmètre d'étude

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de **situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :
Nom de la commune : CHATEAURENARD
N° Département : 13
Lieu-dit : Zone artisanale du Barret

- Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?
A 1700 m du site n° de site(s) : ZPS FR9312003 « La Durance ».

c. Eendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

- ☐ < 100 m²
- ☒ 100 à 1 000 m²
- ☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
- ☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier :
- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Les aménagements connexes (réseaux, cheminements, etc.) sont inclus dans le périmètre d'étude.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :
 - ☒ diurne
 - ☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)
Ou durée approximative en cochant la case correspondante :
 - ☒ 1 an à 5 ans
 - ☐ > 1 mois
 - ☐ 1 mois à 1 an
 - ☐ > 5 ans

- Fréquence :

- ☐ chaque année
- ☐ chaque mois
- ☒ autre (préciser) : par phasage

e . Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

- Entretien des espaces verts
Une attention particulière sera portée sur le choix des essences (résistance à la sécheresse, rusticité, faible entretien, etc.). L'entretien des espaces verts sera réalisé par des interventions manuelles et mécaniques en bannissant l'emploi de produits phytosanitaires.

- Conception de la collecte et de l'évacuation des eaux pluviales
Les eaux propres à chaque lot seront absorbées sur place par infiltration au moyen de bassins de rétention privés si nécessaire. En cas de remblaiement des lots, la côte du terrain fini restera inférieure à la côte minimale de la voie bordant le lot de 15 cm. Dans le secteur 1Alza, les aménagements réalisés sur un terrain seront tels qu'ils garantissent l'évacuation des eaux pluviales, en priorité par infiltration dans le sol avec la mise en place d'une filière de prétraitement des eaux de ruissellement des parkings et voiries. Dans l'hypothèse d'une impossibilité technique de procéder par infiltration, un dispositif de rétention sur le terrain avec un débit calibré (5l/s/ha) selon la réglementation en vigueur vers les ouvrages publics de collecte et de gestion des eaux pluviales sera mis en place. Ce système de rétention sera conçu de préférence selon des méthodes alternatives (noues, tranchées et voies drainantes, puits d'infiltration, etc.). Pour les bâtiments avec des toits terrasses végétalisés, la rétention pluviale pourra se faire en toiture, avec un débit calibré (5l/s/ha) selon la réglementation en vigueur vers les ouvrages publics de collecte et de gestion des eaux pluviales.

f . Budget

Coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- ☐ < 5 000 €
☒ de 5 000 à 20 000 €
☒ > 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).
La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
☐ Pistes de chantier, circulation
☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
☒ Poussières, vibrations
☐ Pollutions possibles
☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
☒ Bruits
☐ Autres incidences

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☒ Construite, non naturelle : bâtis, anciennes parcelles cultivées
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

Cette zone est située au sein de la zone urbanisée avec des bâtiments d'activités industrielles ou tertiaires.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :
TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL			Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	autre : plantations.....	☒	Prairie de fauche
	pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis		☒	
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :			
	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :			
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :			
	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :			
Autre type de milieu	Friche herbacée autre :		☒	Friche herbacée en majorité serres en tunnel

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :
Aucune espèce de la ZPS « La Durance » ne fréquente le site d'étude.

Ville de Châteaurenard

Diagnostic des sensibilités écologiques du
projet de modification n°4 du PLU

Localisation des sites Natura 2000

-  Périmètre d'étude
-  Ville de Châteaurenard
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zone Spéciale de Conservation - "La Durance"
-  Zone de Protection Spéciale - "La Durance"



1:45 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)



Ville de Châteaurenard

Diagnostic des sensibilités écologiques du
projet de modification n°4 du PLU

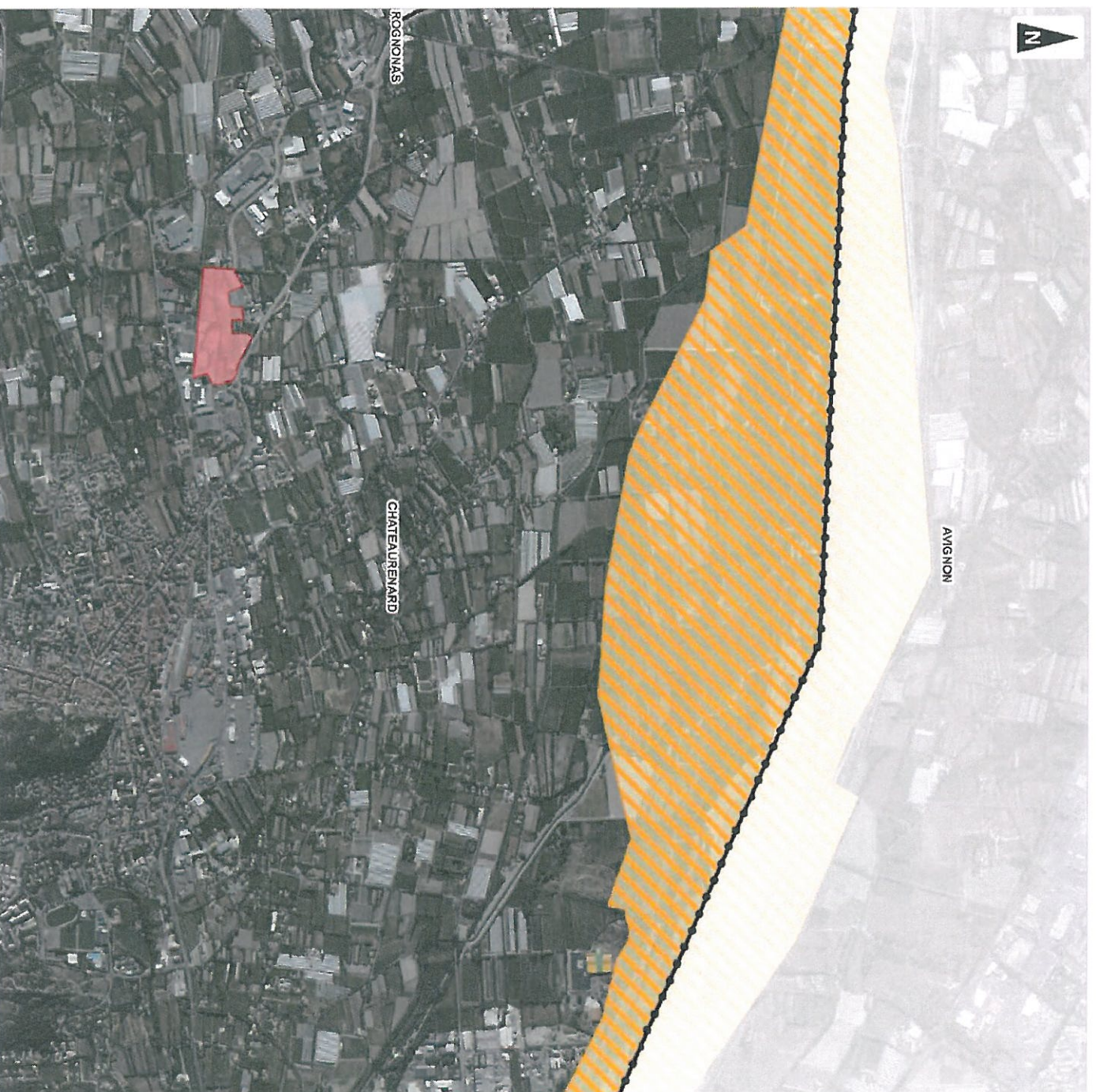
Localisation des sites Natura 2000 par rapport au périmètre d'étude

-  Périmètre d'étude
-  Ville de Châteaurenard
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zone Spéciale de Conservation - "La Durance"
-  Zone de Protection Spéciale - "La Durance"



1:25 000

(Pour une impression au format A4 sans réduction de taille)



4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : aucune incidence sur les habitats d'espèce de la ZPS « La Durance ».

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : aucune incidence sur les espèces de la ZPS « La Durance ».

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...): site d'étude en zone urbaine. Aucune incidence du projet n'est à prévoir sur les habitats d'espèce des espèces de la ZPS « La Durance », sur les fonctions vitales des espèces citées et sur les fonctionnalités du réseau écologique ; aucune connexion n'existe écologique entre le site d'étude et la ZPS.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences : Suite à des prospections de terrain de janvier 2015 par les écologues d'AIRLE, aucune espèce ayant permis la désignation de la ZPS « La Durance » n'a été observée sur le site d'étude ; ces dernières n'utilisent pas les habitats du site d'étude pour remplir l'un de leur besoin vital. De plus, aucun corridor fonctionnel ne relie le site d'étude à la ZPS « La Durance », ainsi aucune incidence significative n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, ni sur le réseau Natura 2000.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Chateaurenaud

Signature :

Le (date) : 27/01/2015

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)
- Information cartographique **GeolDE-carto** :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)
 Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000)
- Dans les **fiches de sites région PACA** :
 Sur le site internet du ministère :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000)
- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :
 Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)
- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :
 Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)
- Après de l'**animateur** du site :
 Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)
- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :
 Voir la liste des DDT dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »